

CEDEAO



Commission de l'Agriculture,  
l'Environnement et des Ressources en Eau  
Politique Agricole Régionale (ECOWAP)

REPUBLIQUE DU SENEGAL



Un Peuple - Un but - Une Foi

UNION AFRICAINE



NEPAD  
Programme Détaillé de  
Développement de l'Agriculture  
Africaine (PDDAA)

# SENEGAL

## Revue des efforts de développement dans le secteur agricole

**L'**évolution de la production agricole et alimentaire est très liée à la structure du secteur primaire, constitué de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la forêt. Le taux de croissance du secteur, qui est de 2,5% par an entre 1960 et 2003, reste inférieur à celui du PIB. La production agricole reste fortement dominée par les cultures céréalières (mil, sorgho, maïs et riz), les cultures de rente (arachide et coton) et les autres cultures vivrières (manioc et niébé).

La perte de croissance de 1,1% par an entre 1990–1991 et 2002–2003 de la production céréalière a contribué à exacerber le déficit céréalier et à accroître considérablement les importations. Première culture industrielle du pays, l'arachide constitue la principale source de revenu agricole pour la plupart des agriculteurs. Mais cette filière arachidière connaît une baisse de performances entre 2002 et 2006. Par contre les autres cultures industrielles telles que le coton et la tomate enregistrent des performances relativement importantes.

Les systèmes de production sénégalais restent fortement tributaires des variations climatiques dans une zone semi aride où les risques de sécheresse sont très élevés. Ces risques climatiques ont des conséquences importantes sur les systèmes de production et sur les ressources naturelles. Face à ces défis, la maîtrise de l'eau reste une priorité du gouvernement.

Toutefois, malgré le potentiel irrigable (350 000 hectares), seuls 4% des superficies sont irriguées dont 2% se trouvent dans la vallée du Fleuve Sénégal. Par ailleurs, l'agriculture sénégalaise doit aussi faire face aux incertitudes des marchés dans un contexte de croissance démographique élevée. L'effectif du cheptel suit une évolution à la hausse moins contrastée que celle des productions végétales. Néanmoins, l'augmentation du cheptel national et l'extension des surfaces cultivées contribuent à la raréfaction des pâturages. La pêche est un sous-secteur où la valeur ajoutée par actif est largement supérieure à celle du secteur agricole, même si sa rentabilité est plutôt faible, eu égard au poids de la pêche artisanale. Les insuffisances notées dans la gestion des ressources halieutiques se traduisent depuis quelques années par une stagnation voire une diminution des prises alors qu'elles contribuent en grande partie à la satisfaction des besoins en protéines animales des populations.

Au rythme actuel de croissance de la population et en considérant la norme FAO de 160 kg de céréales par habitant et par an, les besoins céréaliers bruts (céréales entières) seront de 2 516 millions de tonnes en 2015, soit un accroissement de 80% des quantités de céréales nécessaires à la satisfaction des besoins de cette population. La satisfaction de cette demande, sans augmentation des importations, exige un accroissement de la production céréalière de 1 million de tonnes, de plus de 40 000 tonnes de la production de viande bovine, ovine et volailles, d'environ 80 millions de litres de produits laitiers, et de l'ordre de 80 000 tonnes de poisson à l'horizon 2015.

## STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE A LONG TERME ET STRUCTURES DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

### Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP)

Le Sénégal a adopté en 2002 le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) qui sert de cadre de référence de la politique économique et sociale en vue de placer le pays sur le sentier du développement humain durable.

Largement participatif, le DSRP met l'accent sur la nécessité de lutter contre la pauvreté et l'exclusion en établissant un lien étroit entre la réduction de la pauvreté, le progrès économique et le renforcement des capacités. Le DSRP doit servir de base pour l'élaboration des plans sectoriels de développement et d'investissement. L'objectif spécifique du DSRP est la réduction de la pauvreté de moitié à l'horizon 2015 (OMDI). Le développement du

secteur agro-sylvo-pastoral est un des secteurs les plus importants pour relancer la croissance économique, créer des emplois et réduire la pauvreté. Le développement agricole, la nouvelle dimension pour l'élevage, la relance de la pêche et la génération de revenus ruraux non agricoles sont les principaux objectifs concernant le monde rural.

### La Stratégie de Croissance Accélérée (SCA)

Pour faire face aux blocages de l'économie sénégalaise et pour atteindre les taux de croissance requis pour la réalisation des objectifs de l'OMDI, le Gouvernement a élaboré en 2006 une Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) en vue de créer les conditions de nouveaux gains de productivité dans le but d'atteindre un taux de croissance de 7 à 8%. Cette stratégie bâtie autour de « l'approche grappe », vise à assurer une forte croissance des secteurs ciblés avec un effet d'entraînement sur l'ensemble de l'économie et à renforcer la synergie intersectorielle. La SCA privilégie deux approches complémentaires : i) une démarche globale de promotion de l'investissement direct domestique ou étranger grâce à une amélioration constante de l'environnement des affaires afin de le rapprocher des standards internationaux ; ii) une démarche ciblée de promotion des groupes de grappes à haut potentiel de croissance et dont l'effet d'entraînement sur l'ensemble des autres secteurs économiques est avéré. Relativement au secteur agricole, les stratégies que l'Etat met en place visent à augmenter le produit intérieur brut agricole grâce à la levée des contraintes auxquelles font face les acteurs du secteur agricole, mais également à augmenter la sécurité économique des plus pauvres, notamment, les petits exploitants agricoles.

### La Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastoral (LOASP)

L'Etat du Sénégal a adopté une vision à long terme, traduite dans la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastoral (LOASP), pour la période 2004–2024. Cette loi fonde la politique de développement agro-sylvo-pastoral et repose sur les principes directeurs suivants : efficacité économique, équité sociale, durabilité, libéralisation économique, décentralisation, solidarité et subsidiarité, compétition sous-régionale et marché commun agricole au sein de l'UEMOA et de la CEDEAO. Ces principes découlent des objectifs politiques, économiques et sociaux contenus dans le DSRP. La LOASP constitue la base d'élaboration et de mise en œuvre des programmes opérationnels de développement tels que le Programme National de Développement Agricole (PNDA), le Plan National de Développement de l'Elevage (PNDE), le Plan d'Action pour le Développement de la Pêche et de l'Aquaculture et le Plan d'Action Forestier du Sénégal (PAFS).

# PROGRAMMES

## D'INVESTISSEMENT

### SOUS LA LOASP

#### Le Programme National de Développement Agricole

L'objectif global assigné au sous-secteur agricole est de promouvoir un environnement rural attractif et une agriculture durable, contribuant significativement à la croissance accélérée pour la réduction de la pauvreté des hommes et des femmes en milieu rural. Les objectifs sectoriels spécifiques ont été définis à savoir (i) améliorer et sécuriser la base productive, (ii) relever la production et la productivité, (iii) améliorer l'efficacité du secteur. Pour atteindre ces objectifs les sous-programmes ci-dessous ont été déclinés:

##### **Amélioration et sécurisation de la base productive :**

l'objectif visé est de promouvoir des semences de qualité, d'assurer la maîtrise de l'eau, de restaurer les terres et d'améliorer leur productivité, de sécuriser le foncier rural et de participer à la gestion des risques et calamités naturelles.

##### **Amélioration de la production et de la productivité :**

l'objectif vise à booster les productions horticoles et aquacoles, à faciliter aux agriculteurs l'accès à la technologie et aux outils de productions et enfin à valoriser les produits aquacoles.

**Coordination et pilotage sectoriel :** l'objectif visé est de concrétiser les politiques et stratégies du développement agricole par une coordination cohérente et transparente des programmes et projets du secteur.

**Création d'un environnement incitatif au développement du secteur :** l'objectif vise à renforcer la professionnalisation des acteurs, à appuyer le processus

de syndicalisation et à mettre en place un dispositif de protection sociale.

#### La Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance

La GOANA exprime une vision et une volonté pour relever le défi de la souveraineté alimentaire, écarter tout risque de disette ou de famine, et produire pour l'abondance. La GOANA, qui est une stratégie de choc pour renforcer les systèmes agricoles afin de promouvoir l'intensification et de généraliser les mesures prises ces dernières années et confirmer la SCA, crée les conditions pour faire du secteur de l'agriculture la base du développement et le moteur essentiel de la croissance économique. Les objectifs de cette stratégie de choc repose sur :

**Augmentation des productions du maïs, du manioc, des autres céréales et des autres cultures :** l'objectif global est de produire en 2009 : (i) maïs: 2 000 000 tonnes, (ii) manioc: 3 000 000 tonnes, (iii) autres céréales: 2 000 000 tonnes.

**Autosuffisance en riz :** l'objectif global du programme est de porter la production nationale de riz blanc à 1 000 000 tonnes, équivalent à 1 500 000 tonnes de paddy, à l'horizon 2012, pour les besoins d'une population de 14 millions d'habitants. La contribution attendue de la riziculture irriguée pour atteindre cet objectif est de 800 000 tonnes et celle du riz pluvial de 200 000 tonnes de riz blanc.

**Développement de la filière laitière :** l'objectif est de mettre en place une véritable filière laitière capable d'assurer l'autosuffisance en lait et produits laitiers d'ici l'horizon 2012 et à renforcer la contribution de la filière dans la réduction de la pauvreté.

**Le Plan REVA :** l'objectif visé est la poursuite et l'accélération de la mise en place des fermes agricoles et agro pastorale et la valorisation des importantes ressources en eaux souterraines, l'appui à l'initiative privée, la mise

Tableau I – Objectifs de la GOANA

Culture	Objectifs 2008–2009 (mt)	Réalisations 2007–2008 (mt)
Riz	500 000	195 000
Maïs	2 000 000	160 000
Mil	1 000 000	320 000
Sorgho	500 000	100 000
Blé	25 000	0
Fonio	25 000	1 000
Manioc	3 000 000	310 000
Arachide huilerie	1 000 000	330 000
Coton	60 000	45 000
Cultures horticoles	750 000	720 000

en place des domaines agricoles partagés, la valorisation des excédents de débit et des bassins de rétentions

## **Le Plan d'Action Forestier**

Le Plan d'Action Forestier a pour objectif global de contribuer de façon sensible à la réduction de la pauvreté grâce à la conservation et à la gestion durable du potentiel forestier à travers, notamment, la mise en œuvre cohérente de la politique de décentralisation et de coopération dans le cadre du partenariat sous régional et des conventions locales et internationales. Les objectifs stratégiques assignés à ce sous secteur sont: (i) réduire la dégradation des ressources naturelles et de l'environnement, (ii) contribuer à la lutte contre la pauvreté et améliorer le cadre de vie, (iii) améliorer la qualité des services rendus, (iv) contribuer à la préservation de l'environnement global.

**Lutte contre la déforestation et la dégradation des terres** : l'objectif est de mettre en place une gestion intégrée des formations forestières et des sols.

**Conservation de la biodiversité et gestion des zones humides**, il vise à contribuer à l'aménagement et à la gestion durable des parcs, des réserves, des zones humides et autres habitats de la faune et de l'avifaune.

**Renforcement des ressources humaines, matérielles et financières des acteurs du secteur de l'environnement et des ressources naturelles** : l'objectif visé est de former et d'éduquer les jeunes et les enfants pour une meilleure prise en charge de leur cadre de vie.

**Développement des activités agro-sylvo-pastorales et promotion de l'investissement privé** : l'objectif vise à contribuer à la réalisation de bassins de rétention et à la lutte contre la dégradation des sols en vue d'une amélioration de la sécurité alimentaire en milieu rural.

## **Le Plan National de Développement de l'Élevage**

Les objectifs de cette politique sont (i) améliorer les productions animales, (ii) sécuriser l'élevage, (iii) améliorer les conditions de mise en marché des produits animaux, et (iv) renforcer le cadre institutionnel. Plusieurs programmes ont été formulés pour l'atteinte de ces objectifs.

**Sécurisation de l'élevage**, son objectif est d'accroître la productivité de l'élevage traditionnel à travers l'amélioration des conditions générales de production, dans le cadre d'un développement durable et d'améliorer la traçabilité des produits animaux.

**Développement des filières animales**, il vise à accroître la productivité du sous secteur dans des systèmes durables, en vue de la sécurité alimentaire et de la compétitivité des filières locales et à contribuer à un meilleur contrôle des maladies animales, par un appui à l'amélioration

des services vétérinaires et un renforcement de l'exercice privé de la médecine vétérinaire.

**Développement des marchés de produits animaux**, son objectif est de renforcer les infrastructures et les équipements par la réhabilitation et la construction de nouveaux abattoirs, la mise en place de points de vente normalisés et la valorisation de la viande par la découpe, la gestion de la qualité des produits animaux, au travers de l'accréditation de laboratoires de contrôle, la production et la diffusion de guides de bonnes pratiques et l'éradication des abattages clandestins.

**Appui à la coordination et au pilotage sectoriels**, il vise à assurer une plus grande efficacité d'intervention des services d'élevage et à améliorer la professionnalisation et l'organisation des acteurs du sous-secteur.

## **Le Plan d'Action pour le Développement de la Pêche et de l'Aquaculture**

Le DSRP a inscrit la pêche parmi les leviers de l'axe « création de richesses » de la stratégie, lui assignant ainsi un rôle central dans la lutte contre la pauvreté. Les objectifs stratégiques assignés au secteur sont: (i) assurer la gestion durable et la restauration des ressources halieutiques, (ii) satisfaire la demande nationale en produits de la pêche, (iii) valoriser les ressources halieutiques et moderniser la pêche artisanale, (iv) promouvoir la professionnalisation et la qualification accrue des acteurs du secteur de la pêche et de la transformation, (v) améliorer le système de financement des activités de la pêche et de l'aquaculture, (vi) renforcer la coopération régionale et sous-régionale des pêches. Les programmes qui sous tendent ses objectifs sont :

**Gestion durable et restauration des ressources halieutiques** : l'objectif est d'assurer une gestion durable et la restauration des ressources.

**Ajustement des capacités de la pêche maritime** : il vise à réduire l'effort de pêche.

**Valorisation et commercialisation des produits de la pêche** : l'objectif est de faciliter l'accès des produits halieutiques aux grands centres de consommation et d'améliorer leurs conditions de commercialisation.

**Mise en valeur des fonds marins** : il vise à valoriser les ressources algales marines.

## **Le Programme Transversal**

Son objectif est de mettre en place un système de prévention et de gestion des crises alimentaires permettant une meilleure coordination des interventions, renforçant ainsi les capacités d'anticipation des différents acteurs intervenant dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

**Travaux de réfection et de création de pistes de production dans la vallée du fleuve sénégal**, son objectif général est à la réfection, à la réalisation de pistes de production et d'ouvrages d'art dans la vallée du fleuve Sénégal en vue d'améliorer les conditions de mise en valeur des périmètres irrigués villageois existant et faciliter du coup l'intensification et la diversification des cultures irriguées.

### Coordination et Suivi-Evaluation

L'objectif du nœud national SAKSS sera d'améliorer la qualité de la conception et de la mise en œuvre de politiques et stratégies dans le pays à travers la facilitation des processus de planification, de revue et de dialogue bien renseignés. Ses plus importantes opérations viseront à : (i) coordonner un travail collaboratif, un réseau pour mobiliser l'expertise disponible afin de générer les produits ciblés de la connaissance pour appuyer la mise en œuvre des programmes de développement agricole et rural et (ii) assurer un stockage accessible et la dissémination desdits produits.

## FINANCEMENT ET INSTITUTIONS INTERVENANT DANS LE SECTEUR AGRICOLE

### Le financement public

L'Etat sénégalais accorde une attention toute particulière au secteur agricole. Le taux de croissance du budget alloué à l'agriculture a connu une hausse très significative entre 2000 et 2005 de 25,7 à 42,7 milliards de FCFA (voir Tableau 1 Brochure 4) soit une augmentation de 66%, ce qui traduit la volonté de l'Etat de soutenir le secteur.

Malgré ces efforts, l'impact des projets et programmes reste faible et la maîtrise des dépenses très insuffisante. Dans le souci d'une bonne mise en œuvre du DSRP et

une meilleure maîtrise des finances publiques, un Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) a été élaboré. Il intègre, entre autres, tous les ministères intervenant dans le secteur rural. A terme, la mise en œuvre du CDMT devra garantir une meilleure allocation et une utilisation plus rationnelle et plus efficace des ressources publiques destinées au secteur primaire.

### Le financement privé du secteur agricole

Le système bancaire classique accorde à l'économie sénégalaise des crédits en constante progression (654 et 721 milliards de FCFA respectivement en 2001 et 2002). Cependant, moins de 30 milliards de FCFA ont été octroyés au développement rural, soit moins de 4% à cause des risques climatiques, entre autres.

La Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS) joue un rôle important dans l'intermédiation financière en zone rurale. Ce rôle s'est renforcé à la faveur de l'adoption en 1997, par l'Etat, du Programme Agricole Rénové (PAR). Ce programme a permis d'assouplir les conditions habituelles de financement, grâce notamment aux mesures de sécurisation du crédit rural. L'Etat, sur ressources propres, a institué trois fonds logés à la CNCAS: le fonds de garantie, le fonds de bonification et le fonds de calamités. Durant les premières années, ce mécanisme a concouru à la sécurisation du crédit rural avec des niveaux moyens de financement de 12 milliards de FCFA contre une moyenne antérieure de l'ordre de 4 milliards de FCFA et des remboursements relativement encourageants (80%). Au stade actuel, il présente des dysfonctionnements caractérisés en particulier par la baisse tendancielle de remboursement des crédits.

Les Institutions de Micro Finances (IMF), au nombre d'environ 600, sont en évolution constante et jouent un rôle important dans l'épargne et le crédit de proximité. Les quatre institutions les plus importantes sont : le Crédit Mutuel du Sénégal (CMS), l'Alliance de Crédit et d'Epargne pour la Production (ACEP), l'Union des Mutuelles du

Tableau 2 – Coûts des programmes d'investissement de la LOASP (milliards de FCFA)

Programmes	2009–2011 Besoins MA	2012–2015 Besoins MA	Total	Acquis	Gap
1. Programme National de Développement Agricole	237,4	541,8	779,2	276,4	502,8
2. Grande Offensive pour la Nourriture et l'Abondance	313,6	461,1	774,7	329,7	445,0
3. Plan d'Action Forestier du Sénégal	124,4	144,4	268,8	134,7	134,2
4. Plan National de Développement de l'Elevage	45,0	70,1	115,2	23,4	91,8
5. Plan d'Action pour le Développement de la Pêche et de l'Aquaculture	35,7	24,0	59,7	3,4	56,4
6. Programme transversal (dispositif national d'alerte, genre et pistes de production)	19,6	6,3	25,9	0,1	25,8
7. Coordination et Suivi-Evaluation	2,4	2,8	5,2	0	5,2
<b>TOTAL PROGRAMME</b>	<b>778,1</b>	<b>1 250,7</b>	<b>2 015,6</b>	<b>767,7</b>	<b>1 261,2</b>

Partenariat pour la Mobilisation de l'Épargne et du Crédit au Sénégal (UM-PAMECAS) et l'Union Nationale des Commerçants et Industriels du Sénégal (UNACOIS). Celles-ci contrôlent un volume d'épargne de près de 15 milliards de FCFA et distribuent un volume de crédit de l'ordre de 17 milliards de FCFA. Toutefois, le crédit rural ne dépasse guère 5 milliards de FCFA, soit 29% des crédits octroyés.

En dehors de ces systèmes, il faut noter la présence des ONG dans le financement. En moyenne, les ONG allouent chaque année environ un peu plus de 13 milliards de FCFA au secteur agricole, ce qui représente 4% du financement global alloué au secteur par l'État et les partenaires au développement. Les montants investis sont globalement en progression depuis 2003 (9,81 milliards de FCFA). Ils ont atteint un peu plus de 14 milliards en 2006.

## Les structures publiques du monde rural

L'État intervient dans le monde rural à travers, notamment : les ministères en charge de l'agriculture, de l'environnement, de l'hydraulique, de l'élevage, de la pêche, de la famille, de l'action sociale et de la solidarité nationale, de la décentralisation et des collectivités locales, des infrastructures, de la santé, de l'énergie, des mines et de l'industrie, etc.

Conformément à la politique de développement institutionnel du secteur agricole, les ministères chargés de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement et de la pêche ont pour missions principales de : (i) promouvoir un environnement rural attractif et une agriculture durable ; (ii) favoriser l'augmentation des productions animales et l'amélioration de leur qualité par la modernisation des pratiques dans le respect de l'environnement et contribuer à la promotion socio-économique des éleveurs ; (iii) promouvoir une gestion rationnelle des ressources naturelles et œuvrer à l'amélioration du cadre de vie des populations dans une perspective de développement durable et de réduction de la pauvreté et (iv) préparer et mettre en œuvre la politique de l'État en matière de pêche, de pisciculture, de mise en valeur des fonds marins et de transports maritimes. Au niveau national, ces ministères interviennent à travers des directions techniques, des sociétés de développement et des agences. Ils s'appuient sur des services techniques déconcentrés et décentralisés.

En matière d'appui/conseil, les services sont assurés par les sociétés régionales de développement rural (SAED, SODEFITEX, SODAGRI) et l'Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR).

Dans le domaine de la recherche, l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA), l'Institut de Technologie Alimentaire (ITA) et l'Institut National de Pédologie (INP) jouent un rôle important dans le développement agricole.

Pour la gestion des ressources naturelles et l'évaluation environnementale, le Centre de Suivi Ecologique (CSE) s'active, entre autres, dans le domaine des

technologies spatiales (télédétection, interprétation des photos aériennes, etc.), des études de base du milieu et du suivi des problèmes environnementaux.

En matière de gestion et de prévention des crises alimentaires, le Secrétariat Exécutif du Conseil National de la Sécurité Alimentaire (CNSA) a en charge, entre autres mandats, l'harmonisation, la coordination, la centralisation, l'analyse et la diffusion des informations sur la sécurité alimentaire.

## Les Organisations Non Gouvernementales

Actuellement, plus de 400 ONG sont agréées au Sénégal. Elles sont concentrées essentiellement dans les régions de St-Louis et de Ziguinchor. Leurs domaines d'intervention sont très variés bien que relevant toutes du ministère en charge de la famille. Elles assurent notamment des fonctions d'appui technique et institutionnel à l'échelle des communautés de base. Elles ont développé des relations de partenariat avec les Organisations Paysannes (OP) à travers des méthodes et outils participatifs de diagnostic, de programmation et de conseil agricole et rural. Un répertoire de 282 ONG a été publié par le ministère de tutelle en juillet 2005 dont 112 interviennent dans le secteur agricole (productions végétales, animales et forestières).

## Les Organisations Paysannes et Professionnelles

Le monde rural sénégalais est fortement structuré avec un réseau d'organisations locales (groupements villageois, associations villageoises, groupements d'intérêt économique) et de fédérations régionales et nationales. Cette structuration traduit une volonté nette de prise en charge du développement par les acteurs à la base. En outre, ces organisations font l'objet, dans de nombreux cas, d'une formalisation juridique qui leur permet ainsi de constituer des interlocuteurs à part entière.

Suite aux réformes économiques et institutionnelles des années 80, l'on assiste à une participation active des OP dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement agricole et rural. Ces OP ont mis en place des regroupements sous forme de plateformes visant à unir leurs efforts. Des fédérations ou unions nationales ont été créées et structurées selon le découpage administratif. En 1993, à l'initiative de la Fédération des Organisations Non Gouvernementales du Sénégal (FONGS), le Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux (CNCR) a été mis en place. Par la suite, dans les années 2000, plusieurs autres plateformes ont vu le jour parmi lesquelles l'Union Nationale des Paysans, Pasteurs et Pêcheurs (UN3P), Forces Paysannes, le Mouvement Sénégalais pour le Développement (MSD), la Confédération Paysanne et la Convention Nationale pour le Développement Rural (CNDR).

# LIENS ENTRE LES EFFORTS DE DEVELOPPEMENT DU SENEGAL ET L'ECOWAP/PDDAA

En outre, des cadres de concertation et de gestion des filières tels que les comités interprofessionnels ont été mis en place au sein de certaines filières (arachide, coton, tomate, riz, bétail-viande, aviculture, pêche). Ces cadres constituent l'expression du transfert de la gestion des filières agricoles de l'Etat aux opérateurs (OP, secteur privé). Ces interprofessions qui regroupent les professionnels des différents segments de chaque filière constituent les interlocuteurs de l'Etat et des bailleurs de fonds par rapport à toutes les décisions politiques et économiques à prendre relativement à chaque filière.

Au niveau de la pêche industrielle, les professionnels sont réunis au sein des différentes associations œuvrant principalement pour la défense des intérêts de leurs membres. Les plus actives sont le Groupement des Armateurs et Industriels de la Pêche au Sénégal (GAIPES) et l'Union Patronale des Mareyeurs-Exportateurs du Sénégal (UPAMES).

## La Confédération Sénégalaise des Sociétés Coopératives et Mutualistes (CSCM)

La CSCM, née en 2007, a pour mission de participer à la promotion économique et sociale du Sénégal en favorisant la création de richesses et d'emplois durables, la défense des intérêts de ses organisations membres et le renforcement de leurs capacités en accord avec les principes et valeurs coopératifs universels. La Confédération intervient, à ce jour, dans les secteurs économiques comme l'agriculture, l'artisanat, l'habitat et la micro-finance. Elle regroupe en son sein seize organisations membres régulièrement inscrites : l'Union Nationale des Coopératives Agricoles du Sénégal (UNCAS), la Société d'Approvisionnement, de Production, de Commercialisation et de Conseil Agricole des Ententes des Groupements Associés du Sénégal (SAPCA-EGAS), La Société Coopérative et Mutualiste, Multifonctionnelle, Multi sectorielle d'Impulsion, de Formation Technique et d'Actions Humanitaires (COOP MIFTAH), le Réseau des Organisations Paysannes et Pastorales (RESOPP), la Coopérative d'Épargne et de Crédit du RESOPP (COOPEC-RESOPP), l'Union Nationale des Coopératives d'Éleveurs du Sénégal (UNCES), la Fédération des Éleveurs Indépendants et des Transformateurs Laitiers du Sénégal (FEITLS), l'Union Nationale des Apiculteurs du Sénégal (UNAS), l'Union Nationale des Coopératives d'Habitat du Sénégal (UNACOOOP), l'Union Nationale des Coopératives Artisanales, d'Art, de Production et de Services du Sénégal (UNCAAPSS), le Projet d'Appui aux Mutuelles d'Épargne et de Crédit au Sénégal (PAMECAS), la Mutuelle d'Épargne et de Crédit pour le Développement de l'Artisanat de la région de Dakar (MECDAK), la Coopérative Multifonctionnelle Niax Jarinu, l'Union Nationale des Femmes Coopératrices du Sénégal (UNFCS), le Crédit Mutuel du Sénégal (CMS) et la Coopérative des Éleveurs (COEL).

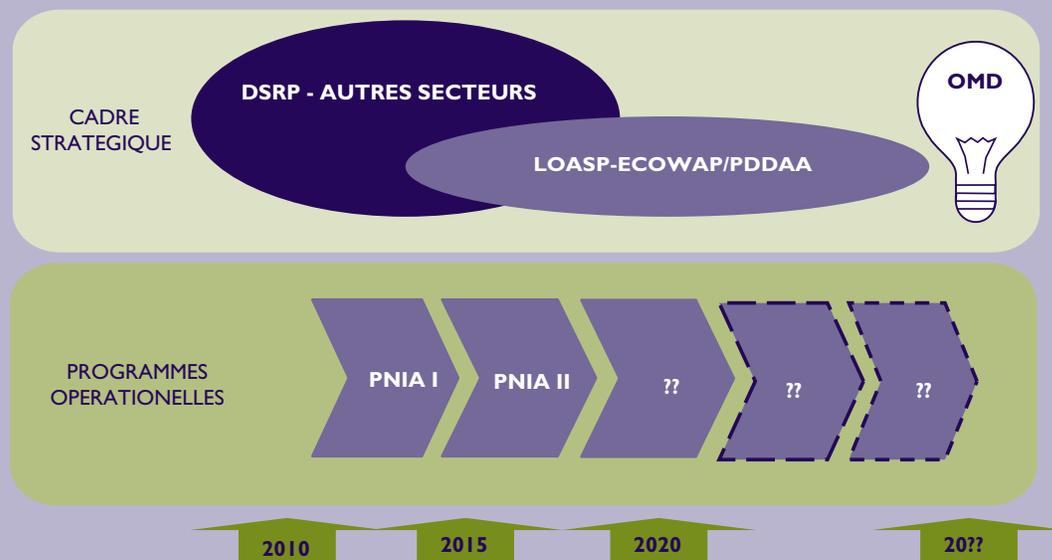
La Politique Agricole Commune de la CEDEAO (ECOWAP), dont l'objectif central est de contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social et à la réduction de la pauvreté dans les États membres, a été adoptée en janvier 2005. Elle sert de cadre de mise en œuvre du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) qui constitue le volet agricole du NEPAD. Le PDDAA est crédité d'une réelle volonté politique des Chefs d'Etat africains qui ont pris, à Maputo en 2003, l'engagement de consacrer au moins 10% des budgets de leurs pays respectifs au financement du secteur agricole.

A partir d'une analyse approfondie du rythme de la croissance de l'économie en général et du secteur agricole en particulier, le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA), qui est l'instrument de mise en œuvre de l'ECOWAP/PDDAA au niveau national voudrait définir les options de développement indispensables à l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le Développement.

La vision agricole traduite dans la LOASP s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté, des OMD, de l'ECOWAP/PDDAA et leurs plans d'action prennent appui sur des Cadres de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme. La LOASP, à travers le Programme National de Développement Agricole (PNDA), le Plan National de Développement de l'Élevage (PNDE), le Plan d'Action pour le Développement de la Pêche et de l'Aquaculture et le Plan d'Action Forestier du Sénégal (PAFS) ainsi que les documents thématiques conçus dans le cadre de la présente étude constituent les documents de base du processus de formulation du PNIA.

De façon concrète, il s'agit de définir les options de développement agricole qui permettent de réduire de moitié l'incidence de la pauvreté au niveau national. L'objectif de l'analyse suivante (Brochure 2) est d'ajouter de la valeur aux efforts de l'Etat du Sénégal dans le cadre de l'accélération de la croissance et de la réduction de la pauvreté par une traduction chiffrée des scénarios de développement agricole suivants: i) une poursuite des tendances actuelles dans le secteur; ii) la réalisation effective de l'objectif de l'ECOWAP/PDDAA d'une croissance de 6% dans le secteur agricole avec la part de l'agriculture dans le budget fixée à son niveau initial; iii) la réalisation de l'objectif de réduire la pauvreté de moitié à l'horizon 2015 et de porter le taux de pauvreté à 17% à l'horizon 2020.

Graphique I : Relation entre l'ECOWAP/PDDAA, DSRP, LOASP et PNIA



### Définitions et Descriptions

**DSRP (Le Document de Stratégie de la Réduction de la Pauvreté) :** Une stratégie nationale à long-terme (2015) largement participative qui met l'accent sur la nécessité de lutter contre la pauvreté et l'exclusion en établissant un lien étroit entre la réduction de la pauvreté, le progrès économique et le renforcement des capacités.

**ECOWAP/PDDAA (Politique Agricole Commune de la CEDEAO/Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine) :** Un cadre à long-terme pour le développement du secteur agricole dans la sous-région.

**LOASP (Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastoral) :** une vision à long terme (2024) qui fonde la politique de développement agro-sylvo-pastoral.

**PNIA (Le Programme Nationale d'Investissement Agricole) :** Un ensemble de programmes nationaux prioritaires d'investissements agricoles

### Relations entre les programmes

**PDDAA :** Cherche à orienter et appuyer les efforts régionaux et nationaux à travers l'ECOWAP afin de garantir la réalisation des objectifs de croissance de 6% et une part budgétaire de 10% pour le secteur agricole.

**ECOWAP:** Définit les priorités régionales et sert de cadre de mise en œuvre du PDDAA dans les états membres à travers les PNIA.

**LOASP :** Définit les priorités nationales et oriente les interventions d'appui de l'ECOWAP/PDDAA au niveau national.

**PNIA:** Traduit les priorités définies dans la LOASP en programmes spécifiques d'une durée déterminée dont la mise en œuvre mène vers la réalisation des objectifs définis dans le PDDAA et en conformité avec les priorités de l'ECOWAP.

**Cette synthèse est tirée des travaux effectués par des experts du Sénégal, les résultats de la modélisation effectuée par le Consortium pour la Recherche Economique et Sociale avec l'assistance de l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI) et le soutien financier et technique de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), du Département pour le Développement International (DFID), de l'Agence Suédoise pour le Développement International (SIDA), de l'Agence Internationale pour le Développement (USAID), et du Ministère Fédéral de la Coopération Economique et du Développement (BMZ).**

## REPUBLIQUE DU SENEGAL

Liste des ministères impliqués dans la mise en œuvre du programme ECOWAP/PDDAA : Primature ; Ministère de l'Agriculture et de la Pisciculture ; Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature, des Bassins de Rétention et des Lacs artificiels ; Ministère de l'Economie Maritime, de la Pêche et des Transports Maritimes ; Ministère de l'Elevage ; Ministère de l'Economie et des Finances ; Ministère des Affaires Etrangères ; Ministère de la Coopération Internationale, de l'Aménagement du Territoire, des Transports Aériens et des Infrastructures ; Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de l'Hydraulique et l'Assainissement ; Ministère des Mines, de l'Industrie, de la Transformation Alimentaire des Produits Agricoles et des PME ; Ministère de la Famille, de la Sécurité Alimentaire, de l'Entrepreneuriat Féminin, de la Micro finance et de la Petite Enfance ; Ministère des Télécommunications, des TICS, des Transports Terrestres et des Transports Ferroviaires ; Ministère du Commerce ; Ministre délégué chargé des Relations avec les Organisations Paysannes et de la Syndicalisation des Agricultures et Ministre Conseiller, Chargé du NEPAD et du Fonds de Solidarité Nationale.

**Personnes ressources:** Monsieur Ndiobo DIENE, Conseiller Technique du MAP : (+221) 77 569 38 07  
 Madame Maïmouna Lo GUEYE, Directrice de la DAPS : (+221) 77 532 70 68  
 Madame Sokhna Mbaye DIOP, Point Focal PNIA/DAPS: (+221) 77 651 20 43  
 Monsieur Babacar BA, Point focal CEDEAO/DIEA: (+221) 77 513 51 21